



## COMMUNE DE CHATEAU-D'OEX

En vue d'un prochain départ, la Municipalité de Château-d'Oex met au concours un poste

### **D'employé/e spécialisé/e à l'administration à 100%**

#### **Tâches principales :**

Vous assumerez diverses tâches administratives au secrétariat municipal et au secteur urbanisme et technique du service des travaux avec participation partielle aux séances de municipalité

Vous participerez à la préparation des séances de municipalité

Vous assumerez la fonction de formateur/trice des apprentis/es et maître d'apprentissage

Vous participerez à la gestion du personnel du secrétariat municipal

Vous serez responsable de l'open space.

#### **Profil souhaité**

- CFC d'employé/e de commerce ou titre jugé équivalent
- Avoir suivi la formation de « formateur/trice d'apprentis/es » et de « maître d'apprentissage », sinon la motivation de suivre les cours nécessaires
- Excellente maîtrise de rédaction et de l'orthographe
- Connaissances linguistiques orales (allemand – anglais) seraient un atout
- Parfaite aisance avec les outils informatiques courants
- Grandes facultés d'organisation, de planification et de gestion des priorités
- Savoir travailler de manière autonome
- Contact facile avec le public.

#### **Traitement**

Selon règlement du personnel, en fonction de l'expérience et des qualifications.

#### **Entrée en fonction**

1<sup>er</sup> décembre 2020, ou à convenir.

Le descriptif de fonction est consultable sur notre site internet : [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch), rubrique « actualité ».

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Eliane Morier, secrétaire municipale (026/924 22 01). Confidentialité et discrétion assurées.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae et des prétentions de salaire doivent être postées à l'adresse suivante pour le **vendredi 4 septembre 2020, dernier délai** : Municipalité, Case

[Responsable]

---

postale, 1660 Château-d'Oex. Elles porteront la mention « **postulation employé/e spécialisé/e à l'administration** ».

La municipalité